

SARMENT

De la matière organique gratuite et endogène

Chaque année, les vignerons français tirent quelque 1,6 million de tonnes de bois de taille¹. Broyés et laissés dans les parcelles, ils constituent une source de carbone intéressante pour la vie et la structure du sol.

Deux tonnes par hectare. C'est en moyenne la quantité de bois taillé chaque année dans les vignes. S'ils peuvent être valorisés en dehors de la parcelle, les sarments ont avant tout un intérêt agronomique, lorsqu'ils sont restitués au sol. « Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les bois ne sont pas essentiellement constitués de lignine mais de cellulose et d'hémicellulose, introduit Xavier Salducci, spécialiste du sol et directeur du laboratoire d'analyses biochimiques Celesta-Lab (Hérault). Ce point est intéressant lorsque l'on sait que ces deux macromolécules sont facilement dégradables. Elles vont servir de "nourriture" à des sols viticoles qui, bien souvent, manquent de matières organiques actives. Dans l'année, 60 % de la matière constituant les bois de taille vont être minéralisés et consommés par les organismes du sol. Le reste va se transformer en humus, stocké dans le sol. Plus le sol est vivant, plus la dégradation des sarments sera rapide, car un sol riche en organismes divers consomme de la matière



organique. » Selon Xavier Salducci, les 2 tonnes de sarments restitués seraient même un minimum pour entretenir la vie du sol, surtout lorsque la parcelle n'est pas enherbée. « Et même sur une parcelle qui présente un enherbement permanent et poussant, je ne conseille pas d'exporter les bois de taille. Car si le couvert apporte de la matière organique facilement dégradable, il n'a qu'un faible impact sur le stockage d'humus. Laisser les bois de taille au sol tous les ans est une stratégie gagnante quelle que soit la situation. »

Les bois contiennent peu d'éléments fertilisants (N, P, K...) mais sont intéressants pour entretenir la vie des sols. Broyés, ils vont se décomposer par des actions chimiques, biologiques et mécaniques. Xavier Salducci, Celesta-Lab, déconseille de toujours broyer les sarments sur les mêmes rangs : « Une telle pratique, sur le long terme, oriente la vie du sol. Mieux vaut alterner ».

DU BRÛLAGE AU BROYAGE

Ces arguments agronomiques, complétés par une réglementation de plus en plus restrictive, portent dans des régions où traditionnellement les bois de taille sont brûlés. En Bourgogne, Fabrice Dulor, directeur commercial de Boisselet, société basée en Côte-d'Or et constructeur de broyeurs, constate. « Les ventes de broyeurs hors-sol pour vigne étroite sont en augmentation dans la région. Des domaines qui auparavant brûlaient les bois, s'équipent. » Même constat dans le Beau-

Bruno Larue, AOC Saint-Aubin (Bourgogne)

« Nous sommes passés au broyage »

Pour apporter de la matière organique au sol, nous sommes passés du brûlage au broyage des sarments sur les 17 hectares de vigne du domaine situé en Côte-d'Or. Tout est planté en 1 x 1 mètre. L'année dernière, nous avons investi dans un porte-outil et un broyeur Rotabo Boisselet monté sur notre enjambeur Bobard LC 60. Le broyeur reste en place sur le tracteur durant tout l'hiver. Sur les parcelles les moins accessibles, je me fais prêter un broyeur de paysagiste tiré par un chenillard Merlo. Je fais des fagots avec les bois de 4 pieds que je passe dans le broyeur. Pour de petites surfaces, c'est une solution pratique et intéressante, notamment vis-à-vis du tassement du sol. Je n'ai qu'une année de recul sur le broyage et le bilan est positif. Les bois de taille 2016 sont totalement dégradés. Plus besoin d'aller aider les saisonniers à allumer les brouettes lorsque le bois est humide ou quand il tombe une petite pluie. En revanche, je dois faire un passage de tracteur en plus ; ce n'est pas le mieux pour le tassement des sols. D'un autre côté, le broyage a un

impact positif si l'on considère la gestion du carbone. J'en apporte au sol sous forme de matière organique et en termes d'émission de CO₂, je pense, que le bilan est meilleur qu'avec le brûlage.



Des broyeurs hors-sol sont disponibles pour les vignes même les plus étroites. Boisselet propose, par exemple, un modèle avec une largeur hors tout de 56 cm (Rotabo 44). Le domaine Larue s'est équipé d'un broyeur de cette gamme.

jolais. Sur les sols sableux acides de ce vignoble, la transition vers le broyage n'est pourtant pas des plus simples. « Naturellement, ces types de sol n'ont pas une activité biologique importante. La biodégradation des bois peut être mauvaise surtout sur des sols nus. Chaque situation est à traiter individuellement, mais il vaut mieux commencer par enherber la vigne, conseille Xavier Salducci. Cette pratique restaure plus rapidement une vie dans le sol. Par la suite, on peut envisager de laisser les bois de taille. » Rémy Passot, vigneron sur le cru Chiroubles (69) a adopté cet itinéraire. « Il y a 7 ans, notre tracteur enjambeur avait besoin d'être chargé. Cela a été l'occasion de repenser la façon d'entretenir les 11 ha du domaine plan-

tés à 10 000 pieds/ha sur des pentes allant jusqu'à 20-30 %. Plutôt que de renouveler l'enjambeur, nous avons acheté un tracteur interligne. Pour circuler avec



D'après Florence Fontaine (Université de Reims) et Philippe Larignon (IFV), experts dans les maladies du bois, il n'y a pas de contre-indications à laisser les sarments broyés dans les vignes atteintes d'esca, d'eutypiose, de BDA. Bien que les études manquent pour savoir si la contamination par le sol est significative dans le développement des maladies du bois, il est avéré que les sarments de l'année sont faiblement porteurs de spores pathogènes.

dans les vignes étroites, un rang sur 6 a été arraché. Un enherbement permanent a été aussi mis en place. Un an plus tard, nous avons commencé à broyer les sarments. Dans les 5 rangs non accessibles, nous transportons à la main les bois de taille dans le rang broyable. La vigne est en gobelet non palissée ; donc il est facile d'aller d'un rang à l'autre. En février-mars, le broyeur hors-sol sert également de faucheuse. Aujourd'hui, je m'interroge sur la pertinence d'un couvert permanent, en revanche, je ne mets pas en question le broyage des sarments. »

Séverine Favre

(1) Considérant que la surface de vigne en production en France est de 793 900 ha et que la production moyenne de bois est de 2 t/ha.